

Women's Newsletter



AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

Juillet 2000



LES JEUX OLYMPIQUES

"Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne, qu'elle soit pour des raisons raciales, religieuses, politiques, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement Olympique".

Extrait de la Charte Olympique.

Le 15 septembre 2000, aura lieu à Sydney la cérémonie d'ouverture des premiers jeux du millénaire. De cette fête de la jeunesse du monde entier seront pourtant exclues des athlètes femmes de certains pays: exclusion sous des prétextes religieux ou culturels des délégations des pays islamiques, exclusion sous des prétextes économiques des délégations de pays pauvres. Deux associations, "ATLANTA - SYDNEY", luttant contre la discrimination des femmes dans le sport, et "NEGAR" association de soutien aux femmes Afghanes, ont décidé de marquer ces jeux par la présence d'une délégation de sportives et de sportifs d'Afghanistan. Cette délégation demandera à être reçue par le Président du Comité International Olympique, afin d'obtenir le droit de

défiler symboliquement sous la bannière olympique. À travers cette action exemplaire, il s'agit de montrer que des femmes parmi les plus opprimées du monde osent réclamer le droit à circuler librement, à disposer de leur corps même pour le simple plaisir du jeu sportif et à faire partie d'une délégation mixte composée de femmes et d'hommes à l'image d'une société future d'où toute forme de ségrégation aura été bannie. Se battre pour le sport au moment où des millions de femmes et d'hommes subissent une terrible guerre civile n'est nullement dérisoire. Toute l'histoire du sport et notamment celle des Jeux Olympiques témoigne de sa force symbolique, le sport est à la fois un facteur d'épanouissement individuel et un formidable moyen d'expression pour les groupes opprimés. Comme le précise la charte de l'UNESCO "le sport est le langage universel par excellence".

Anne SUGIER pour
"Atlanta-Sydney"

EDITORIAL

Ça marche...parfois !

Tous les jours en Arabie Saoudite, des personnes subissent des violations de leurs droits fondamentaux. Leur souffrance se perpétue et est tenue cachée grâce à un système basé sur le secret et la peur, grâce aussi à l'indifférence de la communauté internationale.

Les femmes sont, encore ici, en première ligne et systématiquement confrontées à la discrimination, soit pour avoir violé les codes moraux très stricts du pays, soit simplement parce que femmes et donc soumises à des peines plus lourdes que les hommes. Beaucoup de travailleuses immigrées ont à souffrir de leurs employeurs, dont elles dépendent entièrement. Leur travail n'est pas rémunéré. Leurs papiers sont confisqués. Elles sont battues, harcelées, violées, torturées.

Soleha Anam, domestique indonésienne, accusée du meurtre de son employeur, a été exécutée en 1997. Sa famille avait essayé d'obtenir de l'aide de l'ambassade indonésienne et de la firme qui avait fourni le travail, mais elle fut laissée de côté. La famille a appris l'exécution par la presse.

Aujourd'hui, Amnesty dénonce et fait réagir les citoyennes du monde, que nous sommes. Sarah Demetera, domestique philippine, accusée de meurtre, a été condamnée à mort sans avoir pu se défendre. Karteen Karikender, accusée d'adultère a été condamnée à la lapidation pour adultère. Grâce à la "publicité" faite autour de leur situation insoutenable et les nombreuses réactions, ces deux femmes ont pu être sauvées.

Mais il y a toutes les autres.

Françoise GUILLITTE